

**DEPARTEMENT
de l'AUDE**Arrondissement
de CARCASSONNEDomaine : 7Sous-domaine : 7.1

Nombre de Conseillers

Municipaux en service

18Convocation du CM en
date du :

06/11/2023

Affichage en date du :

06/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

n° 2023 / 097

Commune d'ALZONNE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2023**

Le Conseil Municipal de la commune d'Alzonne, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Régis BANQUET, Maire.

Présents : 18

BANQUET Régis

VIEU Brigitte MEINIER Céline BONNAFOUS Henri CAHUZAC Carole GILLIS Cyril

ENCINAS Nathalie GIEULES Bernard JEANET Anaïs LOPEZ Jean LEPRÊTRE Marianne

LOGEAS Christelle RAMON Jérémie REGRAGUI Leila RUMEAU Gérard TISSEYRE Jacques

formant la majorité des membres en exercice.

Absents (excusés) : 2

DENUC Anne-Marie FORT Thibault

Secrétaire de séance : JEANET Anaïs**Décision budgétaire modificative n°4 portant virement de crédits – budget communal**

Considérant que le référentiel M57 a vocation à être généralisé à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales,

Considérant que le référentiel M57 instaure le principe d'une fongibilité des crédits à savoir la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu le budget communal 2022 voté le 12 avril 2023,

Considérant qu'il n'est pas possible pour la commune d'Alzonne de voter des chapitres de dépenses imprévues car elle ne bénéficie pas d'AP/AE,

M le Maire demande au Conseil Municipal de réaliser les mouvements de crédits consécutifs suivants sur le budget commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de recettes	Augmentation de recettes
FONCTIONNEMENT				
D – 6411 – Personnel titulaire	5 000.00			
D – 6450 – Charges sécurité sociale	5 000.00			
D – 60632 – Fournitures de petit équipement		2 000.00		
D – 60633 – Fournitures de voirie		2 000.00		
D – 611 – Contrats de prestations		2 000.00		
D – 6156 – Maintenance		2 000.00		
D – 624 – Transports collectifs		2 000.00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	10 000.00	10 000.00		

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

Par 16 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

➤ **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux modifications ci-dessus.

**Certifié exécutoire
par réception en
Préfecture le :**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux
Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Par publication le :

Alzonne, le 11/12/2023

le Maire
Régis BANQUET

